

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

QUICK TRIC

Date de révision: 13.03.2018

Code du produit: 70038_CLP

Page 1 de 7

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

QUICK TRIC

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Pour le nettoyage
Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant**

Société: DR.SCHNELL GmbH & Co. KGaA
Rue: Taunusstraße 19
Lieu: D-80807 München
Téléphone: +49/89/350608-0
e-mail: info@dr-schnell.de
Interlocuteur: Josef Feuerstein
e-mail: sdb@dr-schnell.de
Internet: www.dr-schnell.de
Service responsable: Labor

Téléfax: +49/89/350608-47
Téléphone: +49/89/350608-46

Fournisseur

Société: DR.SCHNELL AG c/o Treuhandbüro Werner Eicher
Verwaltungs- und Treuhand AG
Rue: Wülfliingerstrasse 271
Lieu: CH-8408 Winterthur
Téléphone: 0041 44 651 10 43
e-mail: info@dr-schnell.ch
e-mail (Interlocuteur): info@dr-schnell.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

STIZ-Tox-Zentrum, CH-8030 Zürich
24h-Notrufnummer: 145 (vom Ausland aus: +41 44 251 51 51)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage**2.3. Autres dangers**

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Information supplémentaire**

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents
5 % - < 15 % phosphates
< 5 % phosphonates, polycarboxylates
parfums

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

QUICK TRIC

Date de révision: 13.03.2018

Code du produit: 70038_CLP

Page 2 de 7

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Après inhalation**

non applicable

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer avec précaution.

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après ingestion

Consulter un médecin. Joindre la fiche de données de sécurité.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le cas échéant les symptômes et effets retardés sont indiqués dans la section 11 ou avec les voies d'administration dans la section 4.1

Des symptômes d'intoxication peuvent apparaître après plusieurs heures; une observation médicale d'au moins 48 h s'impose donc après l'accident.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone

Phosphore oxydes.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter le contact avec les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 13, ainsi que l'équipement de protection section 8.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

QUICK TRIC

Date de révision: 13.03.2018

Code du produit: 70038_CLP

Page 3 de 7

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Outre les données comprises dans le présent paragraphe, vous trouverez d'autres données pertinentes aux paragraphes 8 et 6.1.

Information supplémentaire

Observer le mode d'emploi.

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Ne pas stocker le produit dans les couloirs ou dans les escaliers.

Température de stockage conseillée : à température ambiante

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Assurer une aération suffisante.

Pour ce faire, procéder par une aspiration locale ou une extraction générale.

En cas de dépassement des valeurs limites d'exposition (VLE): Utiliser une protection respiratoire adéquate

N'est valable uniquement lorsqu'une valeur de limite d'exposition est spécifiée.

Mesures d'hygiène

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Protection des yeux/du visage

Recommandable: Lunettes de protection hermétiques. (EN 166)

Protection des mains

Recommandable: gants de caoutchouc. (EN 374)

Aucun test n'a été réalisé.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Vêtement de protection (p. ex. gants de sécurité EN ISO 20345, vêtement de protection à manches longues)

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

QUICK TRIC

Date de révision: 13.03.2018

Code du produit: 70038_CLP

Page 4 de 7

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide	
Couleur:	incolore	
Odeur:	caractéristique	
pH-Valeur:		9,2

Modification d'état

Point de fusion:	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Point d'éclair:	non déterminé

Inflammabilité

solide:	non déterminé
gaz:	non déterminé

Dangers d'explosion

non déterminé

Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé

Température d'auto-inflammabilité

solide:	non déterminé
gaz:	non déterminé

Propriétés comburantes

non déterminé

Pression de vapeur:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité:	1,175 g/cm ³
Densité apparente:	non déterminé
Hydrosolubilité:	facilement soluble.

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage:	non déterminé
Viscosité dynamique:	non déterminé
Viscosité cinématique:	non déterminé
Teneur en solvant:	non déterminé

9.2. Autres informations

Miscibilité:	non déterminé
Solubilité dans les corps gras (g/l):	non déterminé
Conductivité:	non déterminé
Tension de surface:	non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Cf. également sous-sections 10.2 à 10.6.
Le produit n'a pas été testé.

10.2. Stabilité chimique

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

QUICK TRIC

Date de révision: 13.03.2018

Code du produit: 70038_CLP

Page 5 de 7

Cf. également sous-sections 10.1 à 10.6.
Stable en cas de stockage et de manipulation appropriés.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Cf. également sous-sections 10.1 à 10.6.
Décomposition exclue lors d'un usage conforme.

10.4. Conditions à éviter

Cf. également section 7.

10.5. Matières incompatibles

Cf. également section 7.
Aucune réaction dangereuse connue.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Cf. également sous-sections 10.4 à 10.6.
Cf. également section 6.2.
Décomposition exclue lors d'un usage conforme.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Voir éventuellement la section 2.1 pour des informations supplémentaires sur effets sanitaires (classification).

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Voir éventuellement la section 2.1 pour des informations supplémentaires sur impacts environnementaux (classification).

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

QUICK TRIC

Date de révision: 13.03.2018

Code du produit: 70038_CLP

Page 6 de 7

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Par exemple, déposer dans une décharge appropriée.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

200130 Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150102 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages en matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Recommandation: Eliminer via "Duales System".

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:** non applicable**14.2. Désignation officielle de** non applicable
transport de l'ONU:**14.3. Classe(s) de danger pour le** non applicable
transport:**14.4. Groupe d'emballage:** non applicable**Transport fluvial (ADN)****14.1. Numéro ONU:** non applicable**14.2. Désignation officielle de** non applicable
transport de l'ONU:**14.3. Classe(s) de danger pour le** non applicable
transport:**14.4. Groupe d'emballage:** non applicable**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU:** non applicable**14.2. Désignation officielle de** non applicable
transport de l'ONU:**14.3. Classe(s) de danger pour le** non applicable
transport:**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU:** non applicable**14.2. Désignation officielle de** non applicable
transport de l'ONU:**14.3. Classe(s) de danger pour le** non applicable
transport:**14.5. Dangers pour l'environnement**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

QUICK TRIC

Date de révision: 13.03.2018

Code du produit: 70038_CLP

Page 7 de 7

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sauf en cas d'indication contraire les mesures générales pour un transport sécurisé sont à respecter.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2010/75/UE (COV): 0 %

2004/42/CE (COV): 0 %

Information supplémentaire

Classement et identification voir paragraphe 2.

Respecter l'ordonnance sur les produits chimiques.

Respecter l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques.

Respecter l'ordonnance sur la protection de l'air.

Prescriptions nationales

Teneur en COV (OCOV): 0 %

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Sections modifiées: 1, 2, 7, 9, 12.1, 16

Abréviations et acronymes

vPvB = very persistent very bioaccumulative

PBT = persistent bioaccumulative toxic

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)